

CCIG info

Bulletin d'information de la
Chambre de commerce, d'industrie
et des services de Genève

**génération digitale,
+ qu'une copie
conforme**

devillard.ch



GED - COPIEURS - IT

devillard

Prochaines votations

La CCIG prend position sur trois des objets soumis au peuple le 10 février 2019.

► PAGE 4

Mobilité

Le canton de Genève se dote d'un plan d'actions inédit sur le **transport de marchandises**.

► PAGE 4

Nouvelles technologies

Le dernier petit-déjeuner des PME et start-up portait sur le financement des ICO.

► PAGE 6

NUMÉRISATION

Se digitaliser, c'est une question de mentalité!

Encore trop de PME considèrent la transformation digitale uniquement comme un défi technologique. Mais celle-ci est d'abord un état d'esprit au sein de l'entreprise. Elle doit aussi être un subtil mélange entre impulsion économique et intervention étatique. Les deux tables rondes de l'Événement économique 2018 y étaient consacrées.



© Lumière Note

Les intervenants de la table ronde sur « La culture numérique: de la technologie à l'état d'esprit » étaient de gauche à droite: Philippe Lugassy (modérateur), Alain Moser (Ecole Moser), Elia Livia (Eskenazi), Marc Besson (Visilab), Marco Piermartiri (CCIG).

Les conférences et journées thématiques autour du bouleversement numérique se sont succédé cette année. Mais l'une des tables rondes organisées lors du 16^e Événement économique à Palexpo

a soulevé un enjeu sous-estimé: le virage digital que toutes les entreprises doivent négocier est intimement lié à l'état d'esprit qu'on y insuffle. Quatre panélistes ont apporté leur éclairage:

Alain Moser, directeur de l'école éponyme; **Livio Elia**, directeur de l'entreprise carougeoise Eskenazi; **Marc Besson**, directeur IT du groupe Visilab, et **Marco Piermartiri**, directeur opérationnel

de la CCIG. Chacun d'entre eux s'accorde à le dire: leur cœur de métier reste respectivement l'éducation, l'usinage de précision, l'optique et le relais économique. Le digital est en fait juste le meilleur outil pour parvenir à faire vivre ces activités. Mais l'économie locale devra s'approprier ce vecteur, faute de quoi les géants du web (GAFAM) seront seuls à dicter le rythme.

L'école privée Moser a renoncé à remettre des tablettes électroniques à chaque élève pour suivre les cours, car la plupart en ont déjà. Elle les met simplement en interconnexion via une application sécurisée. « L'essentiel, c'est l'environnement numérique de travail; les tablettes sont secondaires. Il y a aussi un langage commun à trouver, ainsi qu'une insertion des écrans dans chaque domaine ». Le e-learning n'a pas encore fait ses preuves dans l'institution.

L'expérience s'est révélée mitigée, en raison de l'investissement technologique élevé et du succès peu convaincant des abonnements. Néanmoins, l'école, persuadée que cette formule est un complément intéressant à l'éducation actuelle, revoit actuellement sa copie. Et elle a pu former les enseignants à ces technologies.

Mais le nerf de la guerre reste l'argent: « Alors que l'Allemagne a investi 4 milliards de francs pour digitaliser les écoles, la Suisse se borne à faire une pédagogie informatique de base auprès des enseignants. Et sans budget, on en restera au stade des belles intentions », a complété Alain Moser.

La réponse en trois clics

Entreprise centenaire, spécialisée dans la fabrication d'outils coupants de haute précision, Eskenazi a été l'une des premières industries à Genève à se digitaliser. « Le

suite page 2

**PUBLIEZ VOTRE
OFFRE D'EMPLOI!**

emploi.unige.ch



**UNIVERSITÉ
DE GENÈVE**
CENTRE DE CARRIÈRE

JUAN-CARLOS TORRES
Président



Il faut deux jambes pour bien marcher

« Les défis des entreprises face à l'économie 4.0 », tel était le thème de notre Etude économique 2018. À l'occasion de l'Événement économique XXL qui lui a été consacré, j'ai eu l'occasion de rappeler qu'aider ses entreprises membres à maîtriser leur développement, quelle que soit leur taille et leur secteur d'activité, était l'ADN de notre Chambre de commerce. Et nous nous y emploierons avec une ardeur redoublée au cours des prochains mois, notamment pour ceux qui ne disposent pas des structures et de l'environnement nécessaires pour opérer leur transformation économique par leurs propres moyens.

Les résultats des enquêtes que nous avons menées auprès de vous l'automne passé, afin de savoir ce qui vous plaisait à la CCIG et ce que nous devons améliorer, nous confortent dans la nécessité de poursuivre les actions liées aux conditions cadre, mais aussi dans celle de redonner à notre institution une dimension entrepreneuriale. Les deux principales raisons qui conduisent les entreprises à adhérer à la CCIG sont, d'un côté, la possibilité de faire des affaires et de développer l'entreprise et, de l'autre, la défense des intérêts politiques et économiques de l'entreprise. Et une majorité de nos membres voient cette dernière comme notre mission principale.

En matière de nouvelles prestations, votre intérêt porte clairement sur des manifestations propres à faciliter le réseautage et la mise en relation d'entreprises au travers d'échanges entre les membres. La circulation des idées et des contacts est ce qui vous motive. C'est dans ce sens que nous nous sommes donc mis au travail, afin de devenir un centre d'expertise partagé et de créer autour de lui une véritable communauté des membres. Vous verrez ce nouveau visage de la CCIG se déployer tout au long de 2019, et au-delà. Parmi les choses que vous remarquerez en premier (si ce n'est déjà fait!), il y a l'augmentation des occasions de « pitcher » votre entreprise, puisque les traditionnels 7h30 existent désormais aussi sous forme d'afterworks, à 17h30.

Ensuite, un programme de délégations économiques à l'étranger – étranger pas toujours lointain d'ailleurs – est étoffé, répondant aux attentes des entreprises tant en termes de secteurs d'activités concernés que de destinations. Enfin, nous nous sommes attaqués au système de gouvernance de la CCIG, dont vous découvrirez les nouveaux contours à l'occasion de la révision en profondeur des statuts que vous devrez valider lors de l'Assemblée générale du 29 avril 2019. Défendre les entreprises genevoises pour leur permettre d'exercer leurs activités de manière pérenne et être un accélérateur de croissance pour qu'elles puissent apporter de la valeur ajoutée au canton, telles sont les deux « jambes » sur lesquelles se tient la CCIG. Il ne reste qu'à développer leur musculature!

ÉDITORIAL

suite de la page 1 ►

challenge était d'intégrer l'intelligence artificielle pour que le client ait sa réponse en trois clics », a résumé Livio Elia. Evidemment, ce processus a demandé d'intégrer 4000 références et 600 000 informations au sein d'un catalogue numérisé, adapté à la commande directe des produits en ligne avec moyen de paiement direct. Certes, l'opération a coûté des milliers de francs, mais elle rapporte bien plus aujourd'hui.

Le client retrouve un outil adapté à sa demande en insérant les données souhaitées. « Mes employés ont aussi pris conscience de l'importance de leur contribution et modifié leur approche professionnelle. Du temps a été restitué aux collaborateurs, qui n'ont plus à répondre au téléphone et se consacrent à l'innovation ou à la prospection », a poursuivi Livio Elia. Le personnel de vente a modifié son rôle pour assister le client dans sa transaction (technico-commercial), et non plus pour le convaincre (vendeur). Mais mieux vaut opérer cette mutation en douceur pour éviter toute déconvenue.

Du haut de ses 30 ans, le géant Visilab est aussi en train de changer d'optique! La mise en place technologique a finalement été la plus facile, mais faire comprendre « le pourquoi du comment » aux collaborateurs et aux consommateurs est plus long.

Visilab ne peut compter que sur un portail internet. Il veut désormais vendre une expérience client, et non pas de simples paires de lunettes. Mais il est difficile de régater, quand des concurrents européens proposent des prix 30 % moins cher! « Nous comptons notamment sur les achats d'impulsion tels que les lunettes de soleil, a expliqué Marc Besson. Pour cela, nous travaillons en temps réel avec Google afin de bénéficier des géodonnées. Le client qui dispose actuellement d'une adresse IP suisse avec géolocalisation ne tombe pas sur Zalando, mais sur l'un de nos magasins ».

Des échecs, il y en a eu, notamment sur les lunettes connectées: Visilab a acheté 500 casques i-pod, mais les consommateurs n'ont pas suivi. Il a néanmoins su transformer l'investissement positivement en l'utilisant pour les inventaires des magasins. L'avenir du groupe réside sans doute dans les impressions 3D qui permettront de personnaliser les montures ou lunettes de réalité virtuelle.

Un principe continu

La co-création de valeurs s'acquiert par un partage d'expériences: « Le changement est là pour durer. Autrement dit, le digital doit se réaliser sur toute l'année au travers d'une veille, a indiqué pour sa part Marco Piermartiri. On doit commencer par mieux connaître le profil du client et savoir les services qu'il lui faut. Deux éléments me paraissent fondamentaux: il faut se lancer sans tarder dans le processus et s'autoriser à faire des erreurs ». Certaines entreprises n'ont pas osé et ont disparu.

Marco Piermartiri a cité l'érosion de clientèle des commerces du Vieux-Carouge, restés trop longtemps tournés vers une réputation et un modèle traditionnel sans tenir compte du changement de consommation. Le contre-exemple parfait, c'est la récente plateforme de vente en ligne **GenèveAvenue***, lancée sous l'impulsion notamment de Sébastien Aeschbach, patron de la marque éponyme. Fédérant plusieurs commerces genevois, elle a pour but de freiner le tourisme d'achat, en proposant en ligne des articles à des prix proches de celui des prix européens.

L'Etat, anticipateur ou suiveur?

L'autre table ronde de l'Événement économique s'interrogeait sur le rapport entre l'entreprise 4.0 et l'Etat, susceptible de montrer la voie. À Genève, la DG DERI (Direction générale du développement économique, de la recherche et de l'innovation) a initié il y a trois ans sa Stratégie économique 2030 en se basant sur les préoccupations locales telles que la mobilité. « Le rôle de l'Etat, c'est de poser des conditions cadre pour faciliter la vie

des entreprises », a déclaré son directeur général adjoint, **Gianfranco Moi**. Mais il travaille avec l'économie privée en développant l'innovation ouverte, la co-création et l'échange de données. Le canton a lancé un certain nombre d'expérimentations dont GeneveLab, structure agile et légère. L'Etat compte aussi se montrer plus proactif à l'avenir. Les géodata** sont un autre bon exemple de partenariat public-privé réussi: le site SITG donne une mine d'informations utiles à tous.

Nombreux exemples à suivre

Raphaël Rollier, spécialiste Digital Innovation à Swisscom, défend le modèle du bac à sable, autrement dit l'expérimentation préalable du marché sur lequel se greffe une réglementation adaptée. Selon ce spécialiste, l'Etat « doit intégrer le numérique aux côtés des entreprises et accompagner l'économie ».

Prenant l'exemple de l'Etat de Vaud, il a cité les trois états lieux que celui-ci a menés autour des services numériques: le premier sur sa propre administration, le second en consultant le milieu patronal et le dernier en puisant dans des expériences à l'étranger. Raphaël Rollier donne l'exemple de Santa Monica, en Californie: « Les autorités ont été prises de court face au boom des trotinettes électriques en libre-service. Et contraintes d'ajuster le tir et d'interdire certaines pratiques ». Le modèle du bac à sable a été plus dynamique en Angleterre, appliquant l'intelligence artificielle à certains fonds d'investissement: un logiciel perçoit les émotions du client face à des produits, permet-

suite page 3 ►

Pour comprendre et faire comprendre les enjeux!

Connecter et informer les entreprises à Genève

Vous souhaitez faire connaître le CCIGinfo à d'autres collaborateurs ou disposer d'exemplaires supplémentaires pour vos visiteurs, vos partenaires, etc.?

Envoyez votre commande à publications@ccig.ch, en indiquant le nombre d'exemplaires souhaités ainsi que l'adresse postale.



Et pour retrouver et partager l'actualité politique et économique, rendez-vous sur notre page Facebook



* www.geneveavenue.ch

** Pour en savoir plus, voir également l'article: www.ccig.ch/blog/2018/10/Le-Geo-Trouvetout-du-Grand-Genève

tant ainsi de cibler son marché. Dernier exemple cité : le Swisscom Shop, qui a dû s'adapter rapidement à l'univers numérique. Mais à vouloir aller trop vite, l'opérateur a été contraint de retravailler sa copie, car les employés n'avaient pas pleinement intégré l'idée qui se cachait derrière cette nouvelle approche du client.

L'Etat a délivré cet automne la 1000^e autorisation de construire par annonce (APA) numérique, parallèlement à d'autres e-démarches menées en lien avec les entreprises. La directrice générale de l'Office genevois des autorisations de construire **Saskia Dufresne** s'est voulue rassurante quant aux prestations de ce type : « L'ébauche de digitalisation auprès des architectes et régies il y a dix ans a d'abord été un échec, car une partie seulement des partenaires a été prise en compte. Mais, après un remodelage adapté, elle s'est muée en réussite ».

À son tour, l'architecte **Bénédicte Montant**, du bureau 3bm3, a démontré que la dématérialisation était déjà une réalité dans sa profession avec la 3D, les drones et des outils spécifiques tels que le BIM (*Building information modeling*). L'avenir, 3bm3 le voit utilisant d'autres technologies encore, dont l'impression 3D pour du pré-fabrique. Cela nécessitera des investissements continus et une formation du personnel. Quant

aux relations avec l'Etat, **Bénédicte Montant** a constaté une évolution à trop petits pas. Malgré des efforts vers une politique zéro papier, il reste encore trop de documents administratifs à remplir à la main ! L'objectif n'est donc pas encore atteint : pour autant que les budgets suivent, le service au client doit être poursuivi.

Des approches très distinctes

Apportant un ton plus académique au débat, **Jean-Henry Morin**, professeur à l'UNIGE, a rappelé que les Etats s'impliquaient depuis le début de la décennie dans la digitalisation. Mais en faisant des distinctions : « Certains acteurs se sont montrés proactifs en faisant cavaliers seuls, d'autres se sont unis au sein de l'Union européenne, d'autres encore – dont la Suisse – sont restés attentistes, mais tentent de tenir compte des erreurs des autres ».

L'entrée en vigueur des données RGPD (règlement général de protection des données) en mai 2018 a déjà donné une impulsion. Jean-Henry Morin a déploré le blocage des réglementations fédérales, faute d'un budget particulier, malgré la centaine de mesures annoncées. « C'est à l'Etat d'incarner la gouvernance numérique auprès de l'économie et des consommateurs, pour éviter un laisser-faire qui serait dangereux. Il y a là un enjeu de responsabilité sociale », a-t-il conclu. ■



De gauche à droite, Gianfranco Moi (DG DERI), Raphaël Rollier (Swisscom), Bénédicte Montant (3bm3), Saskia Dufresne (Etat de Genève), Jean-Henry Morin (UNIGE) et le modérateur Philippe Lugassy ont débattu du rapport entre l'entreprise 4.0 et l'Etat.

L'innovation, c'est ici et maintenant !

Début 2019, la CCIG s'associe à trois événements d'envergure et complémentaires : *Geneva Annual Blockchain Congress*, *Horizon 2019* et *Forward*. Après de nombreux rendez-vous théoriques du monde digital et de l'innovation, cette série entrera dans le vif du sujet. Elle en donnera une vision pratique, montrant que ces sujets peuvent s'appliquer dès à présent au sein des entreprises.



Avant d'appliquer la numérisation, mieux vaut connaître le cadre légal et éthique dans laquelle elle s'inscrit. C'est justement ce que fera le **Geneva Annual Blockchain Congress: From lab to market** le lundi 21 janvier à Palexpo, organisateur de l'événement. Il abordera la technologie de la blockchain sous tous ses angles. Il montrera en particulier les perspectives d'application de ce pilier de l'économie de demain. Le canton de Genève entend renforcer son écosystème régional pour se positionner en figure de proue du *Crypto Lake* ou de la *Blockchain Valley*. Il a déjà initié plusieurs projets pionniers.



La semaine suivante, le mardi 29 janvier, **Horizon 2019** montrera dans quel contexte économique les entreprises évolueront. Cet événement, organisé au Campus Biotech de Genève, permettra aux experts et dirigeants de comprendre le cap de l'économie suisse et internationale. Sous la conduite du Temps et de ses partenaires, cette journée sera axée sur les secteurs-phares que sont le tourisme, l'horlogerie et la banque. Concrètement, elle fera le point sur leurs orientations : le tourisme de montagne peut-il redonner le goût du ski ? Comment le monde bancaire envisage-t-il son avenir ? Qu'est-ce que l'horlogerie doit retenir de l'Apple Watch ?



Mais ce n'est pas tout. Il s'agit pour les PME de s'organiser pour bien aborder le virage numérique. À **Forward 2019**, qui aura pour cadre le SwissTech Convention Center de l'EPFL, les participants recevront des conseils pratiques pour innover à l'heure de la digitalisation. La 2^e édition de cet événement, co-organisé par l'EPFL, PME Magazine et le Temps, se tiendra le jeudi 7 février. Elle sera articulée autour de réunions plénières et de sessions thématiques afin de partager des expériences et d'aborder des cas concrets. Par exemple, une entreprise doit-elle révolutionner son produit, son business model ou son leadership ?

Inscriptions : voir en page 8

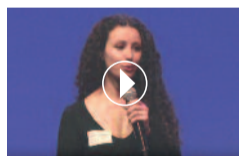
POUR ALLER PLUS LOIN : LES VIDÉOS DE LA CCIG



Raphaël Rollier, un des intervenants de la table ronde « *Entreprise 4.0: l'Etat doit-il montrer la voie ?* ».



Marco Piemartiri, lors de la table ronde « *La culture numérique: de la technologie à l'état d'esprit* ».



Adela Villanueva s'exprime sur « *L'innovation: kit de survie de l'entreprise* ».

Pour voir en vidéo les interventions menées lors de l'Événement économique sur la chaîne YouTube de la CCIG (www.youtube.com/CCIGeneva).



LE COIN DE L'ARBITRAGE

Jamais deux sans trois !



Après le succès de ses deux premières éditions, la prochaine **SCAI Innovation Conference** aura lieu le 31 janvier 2019 à Genève. Cet événement-phare de l'arbitrage suisse, réunira d'émis-

nents experts en amont de la conférence annuelle de l'Association Suisse d'Arbitrage (ASA).

Organisée pour la 3^e année consécutive, la SCAI Innovation Conference est devenue une conférence convoitée par de nombreux professionnels de l'arbitrage. En 2018, près d'une cen-

taine de participants provenant de 14 pays y ont participé. Les sujets présentés sont ouverts à discussion et le format des tables rondes se veut propice à l'échange d'idées. Celles-ci sont d'ailleurs regroupées par la suite dans un rapport publié sur le site de la Swiss Chambers' Arbitration Institution (SCAI), dont la CCIG est l'un des

membres fondateurs avec six autres Chambres de commerce suisses. Pour son édition 2019, les débats seront consacrés principalement à l'arbitre-mêmet. Des orateurs de renommée et venant du monde entier discuteront de sujets aussi variés que l'arbitre idéal ; la sélection d'un arbitre ; les éventuelles nouvelles

méthodes à mettre en place ; la proactivité de l'arbitre ; les nouvelles technologies à disposition des arbitres. Caroline Ming, directrice exécutive de SCAI, et Vincent Subilia, directeur général adjoint de la CCIG et membre du comité exécutif de SCAI, délivreront leurs remarques finales en fin de conférence.

VOTATIONS DU 10 FÉVRIER 2019

La CCIG préconise trois fois le **NON** aux enjeux proposés

Une initiative qui va trop loin

Lancée par les Jeunes Verts suisses, l'initiative populaire « Stopper le mitage - pour un développement durable du milieu bâti (initiative contre le mitage) » a pour objectif que les zones à bâtir cessent d'augmenter en Suisse, et ce sans limite de temps. La création de nouvelles zones à bâtir ne serait admise que si une surface d'une taille au moins équivalente et d'une valeur de rendement agricole comparable a été déclassée au préalable de la zone à bâtir.

Le Conseil fédéral rejette l'initiative dès lors que la Loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LAT) actuelle freine déjà le mitage du territoire et que la LAT2 sera soumise aux Chambres fédérales en 2019. De plus, il estime que le mitage risquerait d'être accentué dans certaines régions plutôt que freiné, si l'activité de construction se déplaçait vers des zones à bâtir inadéquates du fait de l'impossibilité de créer de nouvelles zones à bâtir.

La CCIG se prononce également contre l'initiative et rejoint les arguments du Conseil fédéral. Cette initiative ne tient pas compte de l'évolution démographique et du développement économique ainsi que de la diversité des contextes cantonaux et régionaux. Ainsi, il serait quasiment impossible de disposer de nouveaux terrains à bâtir que ce soit dans les domaines de l'habitat, de l'artisanat ou encore de l'industrie. Par conséquent, l'installation de nouvelles entreprises serait compromise et aurait de ce fait une incidence sur l'emploi.

La CCIG grince des dents

Lancée par le Parti du Travail et soutenue par l'extrême gauche, l'initiative populaire « Pour le remboursement des soins dentaires » demande que le canton de Genève mette en place une assurance obligatoire pour les soins dentaires de base. Le financement est à assurer, pour les personnes cotisant à l'assurance vieillesse et survivants (AVS) par un nouveau prélèvement salarial et, pour les autres, par la politique sanitaire cantonale. Les coûts sont estimés à hauteur de 200 millions de francs par an, dont 100 millions à charge de l'Etat.

Le Conseil d'Etat et le Grand Conseil rejettent cette initiative. En effet, ils estiment que les coûts qu'engendrerait cette assurance obligatoire sont trop élevés.

La CCIG se prononce également contre cette initiative pour trois raisons principales : premièrement, les soins dentaires n'ayant pas de rapport avec le monde du travail, il est inacceptable de contraindre employeur et employé à supporter de nouvelles charges salariales. Ceci sans parler des coûts à charge de l'Etat qui pourraient se traduire par une hausse d'impôts. Deuxièmement, la pertinence de la mesure dans le domaine sanitaire n'est pas démontrée. Et, troisièmement, la CCIG estime que, le cas échéant, la question de la prise en charge des soins dentaires devrait être réglée à un niveau fédéral.

Non à une nouvelle caisse publique !

Lancée par le Parti du Travail, l'initiative populaire « Pour une caisse d'assurance maladie et accidents genevoise publique à but social »

propose l'instauration d'une caisse d'assurance-maladie cantonale. Cette dernière ne serait pas unique, mais concurrencerait les caisses privées actuelles auxquelles les initiants reprochent un manque de transparence. Cette assurance-maladie sociale comprendrait l'assurance obligatoire des soins et une assurance facultative d'indemnité journalière. Elle allouerait des prestations en cas de maladie, en cas d'accident dans la mesure où aucune assurance-accidents n'en assume la prise en charge, ainsi qu'en cas de maternité (art. 1a, al. 1 et 2, LAMal).

En substance, la volonté des initiants est de créer une nouvelle caisse-maladie, de droit public, qui s'ajouterait aux 36 assureurs-maladie déjà admis à pratiquer la LAMal dans notre canton. Ils pensent ainsi notamment lutter contre l'augmentation des primes.

Le Conseil d'Etat rejette cette initiative, estimant que cette proposition relève davantage du droit fédéral. En effet, la caisse de droit public n'aura aucune liberté dans la fixation de la prime initiale ni dans la fixation de celles des années suivantes (art. 16 LSAMal) et ne pourrait donc pas lutter contre l'augmentation des primes.

La CCIG se prononce également contre cette initiative et émet de gros doutes quant à la portée de cette proposition sur l'évolution des primes. Les exemples de caisses publiques ne démontrent pas qu'elles contribuent à freiner les augmentations. Cette proposition risque d'engendrer des frais supplémentaires pour les finances publiques et ce, sans aucune efficacité pour les assurés. ■

POLITIQUE DE LA MOBILITÉ

Le transport professionnel enfin pris en considération

« Au niveau suisse, le coût des entraves à la circulation est estimé à 1,6 milliard de francs » a relevé le président de l'ASTAG-section genevoise Christophe Pradervand en conférence de presse. Le volet professionnel en représente une part non négligeable ; il est depuis trop longtemps le parent pauvre de la politique cantonale des transports. Avec le **plan d'actions marchandises et logistique urbaine 2019-2023** que le Conseil d'Etat vient de présenter, Genève est le premier canton suisse à se doter d'un véritable programme destiné à prendre en compte les besoins du secteur, qui ne peut plus continuer à être assimilé au trafic général.



Plus de sept millions de tonnes de marchandises sont acheminées chaque année à Genève par les professionnels, qui parcourent ainsi six milliards de kilomètres par an dans le canton. Sans eux, la vie économique s'arrêterait en quelques jours. Qu'il s'agisse d'amener des denrées pour desservir les commerces, de transporter des valeurs, de livrer des colis express, de déménager des biens ou de lever les déchets des communes, les transports professionnels sont incontournables.

Or, les besoins de ces derniers sont spécifiques et trop souvent négligés. Giratoires inadéquats, manque d'aires de stationnement pour poids lourds, cases de livraison squattées par des véhicules privés, horaires et réglementations des livraisons difficiles à comprendre, etc. : la liste des problèmes à régler est longue. Ce qui explique aussi, accessoirement, les récriminations des autres usagers de la route, dont la progression se trouve souvent entravée par des véhicules professionnels en difficulté.

La CCIG partie prenante




Fruit d'une étroite concertation avec les milieux économiques (dont la CCIG), les transporteurs et les commerçants, le premier plan d'actions marchandises et logistique urbaine 2019-2023 dénombre 22 actions concrètes qui vont permettre d'améliorer les mouvements professionnels au sein de l'agglomération,

tout en limitant les gênes qu'ils peuvent occasionner pour les autres usagers du domaine public.

Ce plan repose sur une vision de la mobilité selon laquelle la route doit être prioritairement réservée à ceux qui en ont vraiment besoin. Il a notamment pour objectifs de faciliter les livraisons et la réalisation des chantiers, de réduire la congestion générant des surcoûts économiques ainsi que des nuisances pour les riverains ou de développer le transport par rail pour une meilleure complémentarité avec la route. Une attention particulière sera en outre prêtée aux innovations technologiques, notamment en matière de véhicules à faibles émissions, qui contribuent au développement d'une mobilité professionnelle durable et efficace.

Les détails du plan d'action marchandises et logistique urbaine peuvent être consultés sur le site internet de l'Etat*. Pour la CCIG, il est indispensable que la collaboration entre les professionnels, leurs organisations et les autorités cantonales se poursuive afin que le plus grand nombre possible de mesures puisse être mis en œuvre dans les années qui viennent. Concrètement, la CCIG s'engagera activement cette année pour informer ses membres sur ce dossier important et, le cas échéant, encourager les entreprises à participer aux projets pilotes qui ne tarderont pas à démarrer. ■

PRISES DE POSITION DE LA CCIG

	Initiative populaire « Stopper le mitage - pour un développement durable du milieu bâti (initiative contre le mitage) » (FF 2018 3619)	NON
	Initiative populaire 160 « Pour le remboursement des soins dentaires »	NON
	Initiative populaire 165 « Pour une caisse d'assurance maladie et accidents genevoise publique à but social »	NON

* <https://www.ge.ch/document/plan-action-marchandises-logistique-urbaine-2019-2023>

COMMERCE INTERNATIONAL

Dix déplacements économiques à l'étranger en 2019 !

Les missions et délégations économiques à l'étranger organisées par la CCIG avec divers partenaires vont se multiplier en 2019. Au-delà de leur nombre (une dizaine est prévue contre deux habituellement), c'est la nature de ces séjours qui évolue pour mieux répondre aux besoins des membres, quel que soit leur secteur d'activité. Cette démarche s'inscrit dans un renforcement de la dimension internationale de la CCIG et dans le sillage du succès des précédents déplacements.

Trois objectifs guideront ces opérations : encourager les exportations et les flux d'investissement à l'étranger des entreprises genevoises, en faveur de PME ou de multinationales ; recueillir les Best practices des sociétés ou des institutions visitées sur place ; favoriser le réseautage au sens large. Ces déplacements suivront des approches

distinctes, tantôt selon une thématique précise (par exemple la digitalisation), tantôt selon le secteur visé (l'industrie notamment), tantôt selon le marché de destination. Dans tous les cas, ils comporteront une dimension commerciale – avec un programme dense et intense – reflétant l'esprit de communauté qui anime la Chambre de commerce. À la CCIG, l'équipe chargée de piloter ce service restera à l'écoute constante des suggestions et recommandations des membres. Une façon de satisfaire au plus près leurs attentes professionnelles.

Le détail du catalogue de destinations des délégations pour 2019 sera communiqué prochainement, mais on peut déjà citer l'Allemagne, la France et l'Italie, principaux partenaires économiques de la Suisse, ainsi que le Portugal, la Roumanie et la Tunisie. Israël et l'Estonie sont aussi en vue. S'y ajouteront deux



missions économiques d'une semaine, probablement en Chine et en Afrique. Ces déplacements seront organisés en collaboration avec des partenaires institutionnels, dont l'Etat de Genève ou des Chambres de commerce étrangères et binationales, la CCIG entretenant des liens privilégiés avec la Chambre de commerce internationale. ■

Pour tout complément d'information, veuillez-vous adresser à Catherine Carrera au 022 819 91 54, c.carrera@ccig.ch ; pour toutes suggestions liées à des destinations, n'hésitez pas à vous adresser à Vincent Subilia, v.subilia@ccig.ch.

PRIX DU COMMERCE 2018

Les commerces ont des atouts à faire valoir !



Les collaborateurs d'Adler Joailliers, 2^e Prix du meilleur accueil, et, à droite, Rolin Wavre, président de la FRC-Genève.

Les Prix du commerce 2018 ont été remis le 26 novembre à l'Ecole hôtelière de Genève, mettant ainsi en valeur les différents magasins méritants.

Ces Prix sont aussi l'occasion de les récompenser de leurs efforts entrepreneuriaux dans un contexte économique compliqué. Le canton de Genève les soutient d'ailleurs tout au long de l'année dans leurs démarches avec son plan d'action commerce.

En tout, neuf enseignes ont été primées dans trois catégories : le Prix de la plus belle vitrine ; le Prix du meilleur accueil et le Prix de la créativité. Les gagnants de cette 7^e édi-

tion ont particulièrement fait preuve d'innovation, qu'il s'agisse de l'aménagement, de l'accueil clientèle ou de la numérisation. Notons enfin qu'un nouveau label verra le jour en 2020 afin de récompenser les boutiques qui font preuve de déontologie.

La CCIG félicite particulièrement l'un de ses membres, Adler Joailliers, 2^e lauréat du prix du meilleur accueil !

Prix du meilleur accueil

1^{er} prix : Heritage Station
www.heritage-station.com
2^e prix : Adler Joailliers
www.adler.ch
3^e prix : Nature en vac

Prix de la plus belle vitrine

1^{er} prix : Coco Mat
www.coco-mat.com/ch_fr
2^e prix : Au Berceau d'or
www.auberceaudor.ch
3^e prix : Victorinox
www.victorinox.com

Prix de la créativité

1^{er} prix : Stésa
www.steso-bijoux.ch
2^e prix : A l'Alpage
www.alalpage.ch
3^e prix : Septième Largeur
www.septiemelargeur.ch

Ce concours est destiné à tous les commerçants qui disposent d'un point de vente public. Il est organisé à l'initiative conjointe de l'Etat de Genève, des associations professionnelles, dont la CCIG, et de divers partenaires du secteur du commerce. ■

Prix pour les trois premiers lauréats de chaque catégorie :

- 1^{er} prix : 5000 francs
- 2^e prix : 3000 francs
- 3^e prix : 1000 francs

■ POUR EN SAVOIR PLUS :
<https://tinyurl.com/yalqefy4>

GRAND GENÈVE

Coopérer sur l'eau, ça coule de source !

La gestion transfrontalière de l'eau est un enjeu plus que jamais capital. Le récent colloque organisé au siège de SIG l'a rappelé. Il célébrait les 40 ans de l'accord sur la nappe phréatique du Genevois, le premier traité du genre au monde !

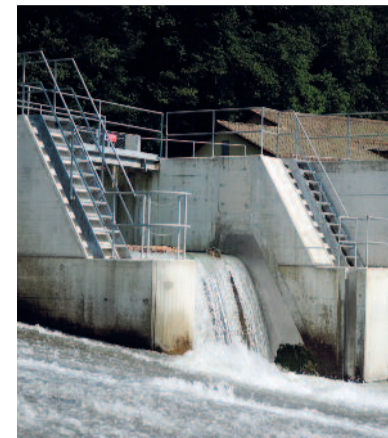
Au moment où il a été paraphé en 1978 par les autorités françaises et genevoises, l'accord sur une gestion conjointe de l'eau avait un caractère très innovateur. On décidait entre autres de réinjecter artificiellement de l'eau puisée dans l'Arve dans le sous-sol adjacent. En 1980, une station de pompage était construite à Vessy, couvrant à elle seule un dixième des besoins genevois en eau potable. Pour rappel, le Léman apporte 80% des ressources du Grand Genève (le 20% restant étant amené par les eaux souterraines).

Il faut dire qu'après un puisage effréné dans la nappe du Genevois dès les années 60, « certains puits étaient vite à sec et ne pouvaient plus être exploités », a rappelé Gabriel de Los Cobos, spécialiste au Service genevois de géologie, des sols et des déchets. Actuellement, environ 15 millions de m³ y sont puisés annuellement. « Un élan visionnaire pour percevoir les ressources de cette nappe et un élan créatif pour s'approvisionner de façon innovante, telles sont les caractéristiques de l'accord », a complété Christian Goumaz, secrétaire général du Département genevois du territoire.

« Le Grand Genève a mené une collaboration transfrontalière exemplaire. Mais la récente sécheresse prouve le besoin de régénérer les nappes d'eau face aux besoins grandissants », a indiqué le président de SIG, Michel Balestra.

Pierre-Jean Crastes, président de la communauté de communes du Genevois français, estime que « la région a les capacités de mener une gouvernance intelligente », aidée par les technologies actuelles.

Christian Dupessey, président d'Annemasse Les Voirons Agglomération, a mis en avant deux enjeux autour de la gestion de l'eau : la maîtrise des micropolluants et des changements climatiques. « Un an après la signature d'un Pact'Air



La régulation du flux des rivières est l'une des applications de la gestion transfrontalière.

régional, il faut trouver un nouvel élan pour un Pact'Eau », a expliqué l'élu. À ses yeux, il en va de la responsabilité des autorités d'éviter la raréfaction des ressources.

« Les aquifères constituent d'énormes ressources invisibles. Ces nappes d'eau souterraines sont au nombre de 366 dans le monde, dont l'une est sous le Grand Genève », a relevé Alice Aureli, spécialiste hydrologique à l'UNESCO. Les changements climatiques et les comportements humains ne placent pas pour l'optimisme, malgré des impulsions de l'ONU par des résolutions ou ses 17 ODD (objectifs du développement durable). Cependant, les nouvelles technologies pourraient servir d'outils pour ces causes. On pense à l'analyse du sous-sol en temps réel ou à une réalimentation en fonction des besoins.

Comme l'a souligné Jean-Marc Bassager, sous-préfet de Saint-Julien, « préserver ce bien commun implique des droits et des devoirs, en évitant déjà de polluer cette nappe. Cela passe par une confiance mutuelle qui dépasse toute notion de frontière ».

Quant à Bernard Gaud, ancien président de l'ARC (Assemblée régionale de coopération du Genevois français), il est l'un des rares témoins de tout ce processus transfrontalier : « Pour moi, ce n'est pas une affaire d'énarques parisiens, mais d'acteurs locaux. L'eau est plus puissante que les Etats. Cette gestion est en fait un subtil équilibre de technique, politique et juridique ».

Les autorités régionales espèrent reproduire ce modèle pour le Léman, le Rhône et autres cours d'eau du bassin genevois. Un autre projet d'envergure à mener ensemble. ■

DIGITALISATION

Les PME doivent démystifier la blockchain

La onzième Etude économique réalisée par la CCIG et la BCGE en collaboration avec l'Office cantonal de la statistique a pour titre « Les défis des entreprises face à l'économie 4.0 »*. Dans son chapitre consacré aux applications concrètes de la digitalisation, la blockchain y occupe une place de choix, car cette technologie va bien au-delà du domaine des cryptomonnaies.

La blockchain est un registre numérique, décentralisé, partagé et infalsifiable. Autrement dit, c'est une base de données dans laquelle les nombreuses parties prenantes peuvent inscrire des informations (transactions, tâches réalisées, etc.), codées sous forme de chiffres. Comme elle n'est pas contrôlée par une autorité centrale, ses utilisateurs peuvent valider les transactions des autres sans avoir besoin d'intermédiaires. Les écritures étant alors répercutées (presque) en temps réel chez tous les utilisateurs, toute modification est vue par l'ensemble des participants, ce qui empêche les falsifications, car il faudrait réussir à rentrer dans tous les ordinateurs. Quant aux transactions, elles sont transparentes, entièrement retraçables, signées, datées et certifiées**.

L'intérêt ? Il est multiple. Cette technologie peut simplifier ou accélérer les processus, éviter le marché noir ou le piratage de données, certifier que des biens arrivent aux bons des-

tinataires, garantir une traçabilité parfaite des produits ou encore permettre à des inconnus d'effectuer entre eux des transactions sans passer par un tiers garant. Enfin, un de ses grands atouts est de permettre les « smart contracts », ces programmes informatiques qui exécutent automatiquement certaines actions définies à l'avance sans nécessiter d'intervention humaine (selon le principe « si ..., alors... »). Cependant, ceux-ci ne sont pas toujours totalement fiables, car ils peuvent contenir des failles de sécurité, raison pour laquelle il faut les faire

auditer (même s'il n'existe que peu d'acteurs à l'heure actuelle qui interviennent à ce stade). Cette technologie peut donc s'appliquer à une myriade de domaines, le plus connu – mais pas forcément le plus intéressant – d'entre eux étant celui des cryptomonnaies. En bouleversant complètement les schémas traditionnels – car elle ouvre la voie à des transactions d'égal à égal (peer-to-peer), sans passer par un intermédiaire – elle est susceptible de concerner toutes les entreprises, jeunes ou anciennes, petites ou grandes. ■

LES 11 QUESTIONS À SE POSER AVANT D'OPTER POUR LA BLOCKCHAIN

1. Voulez-vous contourner les intermédiaires ?	NON	Ne pas utiliser la blockchain
2. Travaillez-vous avec des données digitales (et non pas seulement avec des biens physiques) ?	OUI	
3. Pouvez-vous enregistrer de manière automatique et permanente ces données digitales ?	NON	
4. Avez-vous besoin de transactions hautement performantes et rapides (millisecondes) ?	OUI	La blockchain ne peut pas encore résoudre cette problématique, mais des solutions sont en cours de développement
5. Avez-vous l'intention de stocker de grandes quantités de données non transactionnelles, celles-ci faisant partie de votre solution ?	NON	
6. Voulez-vous/Avez-vous besoin de compter sur un tiers de confiance (p.ex. pour de la compliance) ?	OUI	La blockchain peut fonctionner, mais des recherches supplémentaires sont nécessaires
7. Avez-vous des relations contractuelles ou des échanges de valeurs ?	NON	
8. Avez-vous besoin d'un accès partagé écrit ?	OUI	Est-ce que les intérêts des contributeurs sont unifiés ou bien alignés ?
9. Est-ce que les contributeurs se connaissent et se font mutuellement confiance ?	NON	
10. Avez-vous besoin de contrôler la fonctionnalité ?	OUI	Une blockchain privée (registre avec autorisation) peut être très intéressante
11. Est-ce que la transaction doit être publique ?	NON	Une blockchain publique peut être très intéressante

SOURCE : WEB « Blockchain beyond the Hype »

* L'Etude peut être consultée et téléchargée sur le site de la CCIG, à la page www.ccig.ch/publication/autre.

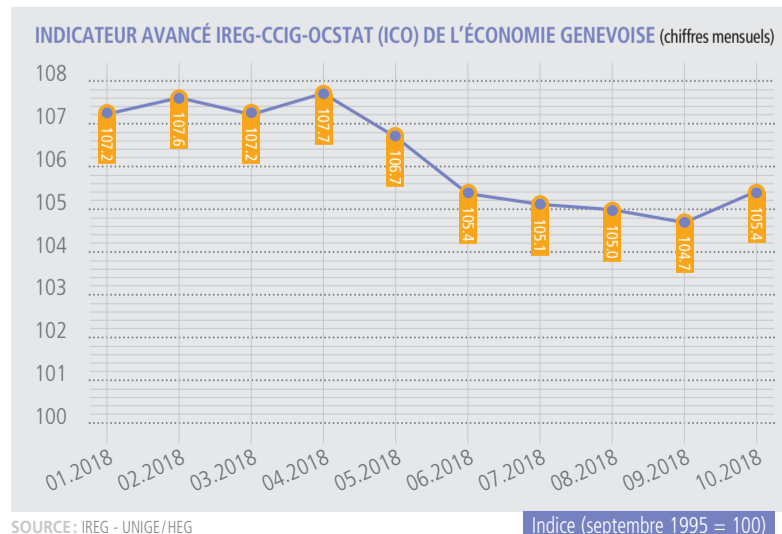
** YAZGI Aline, 2018 « Comment la blockchain va bouleverser votre vie quotidienne », PME Magazine. Juillet 2018.

STATISTIQUE

Coup d'arrêt prévu de la croissance genevoise

L'indicateur avancé ICO (à ne pas confondre avec l'abréviation ICO dont il est question ci-contre) anticipe l'évolution économique du canton de Genève de trois à six mois.

Alors qu'il était déjà orienté à la baisse au trimestre précédent, l'indicateur continue de s'affaiblir au troisième trimestre 2018. Un ralentissement de la croissance l'économie genevoise se profile ainsi pour les prochains mois. ■



FINTECH

Les ICO ne doivent pas donner les jetons !



De gauche à droite, Nicolas Kern (KPMG), Antonio Gambardella (FONGIT), Eric Duvoisin (EY), Vincent Pignon (DG DERI).

Les ICO (Initial Coin Offering) constituaient le thème du petit déjeuner des PME et des start-up du 30 novembre dernier. Ce nouveau mode de financement participatif est rendu possible grâce à la technologie blockchain.

Comme les autres formes de financement participatif, l'ICO peut espérer un avenir fulgurant. Après une folie anarchique autour des bitcoins, les choses se structurent. En janvier 2020 doivent entrer en vigueur deux lois sur les marchés financiers, prouvant une fois encore que le numérique se conforme peu à peu à l'économie. Après la création d'une crypto-valley à Zoug, l'idée d'une crypto-nation a été avancée par le Conseil fédéral. Et le canton de Genève ne cache pas sa volonté de se profiler en leader de la blockchain.

Le numérique passera par la multiplication de jetons informatiques sécurisés, les token. Il en existe actuellement trois sortes : les jetons de paiement, valables dans des circuits locaux; ceux d'utilité, via un échange de services ou de produits, et ceux d'investissement, équivalents à des actions ou obligations. Présentant le récent guide dédié de l'Etat de Genève, Vincent Pignon, conseiller en innovation à la DG DERI, a rappelé combien le phénomène s'accélérait : « On est passé d'un marché de 100 millions de francs en 2016 à 22 milliards cette année, et c'est loin d'être fini ». La tokenisation prend désormais un contour institutionnel, régulé et professionnel. Les aspects fiscaux ne sont pas à prendre à la légère. Mais pour savoir ce qui est ou non soumis à impôt, encore faut-il s'accorder sur la définition : « L'ICO n'est ni une obligation, ni un prêt convertible, ni un droit d'usufruit, mais un instrument financier dérivé », a expliqué Eric Duvoisin, Senior Manager International Tax Services à EY. Pour assurer une déductibilité de sommes concrètes aux impôts, il faut prévoir de constituer une provision équivalente à l'opération virtuelle.

Initialement, il n'y a pas à appliquer de TVA, ni de droit de timbre à ces transactions. Mais une fois qu'une somme concrète est échangée ou vendue, ce sont les critères habituels qui prévalent. Un ruling fiscal est vivement recommandé pour déterminer les impositions de bénéficiaires.

Toutefois, une exonération fiscale temporaire est négociable avec l'administration. Il convient aussi de distinguer les transactions privées de celles de type professionnel.

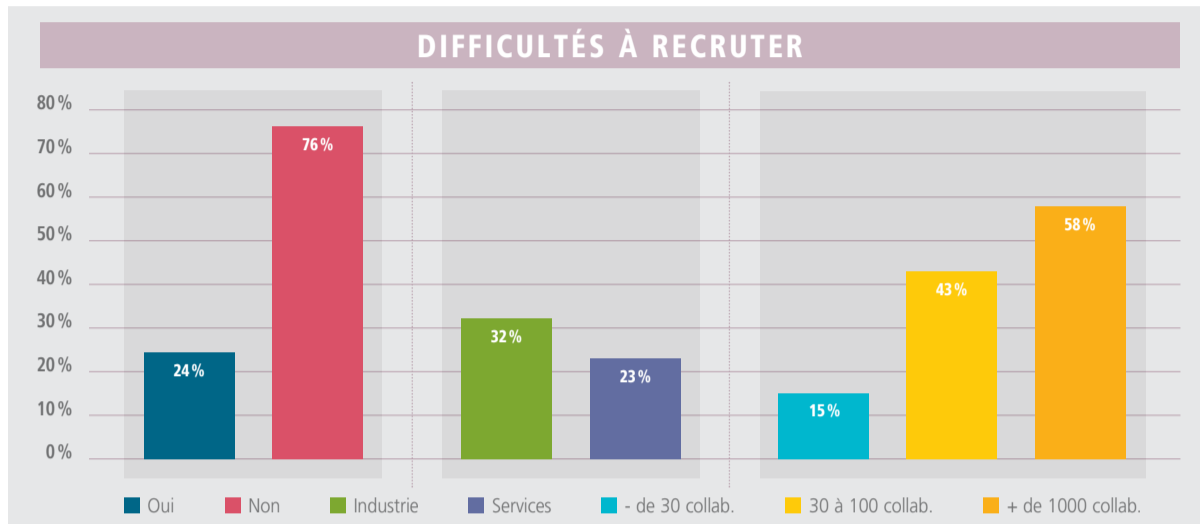
Nicolas Kern, Assistant Manager à KPMG, a relevé que les règlements en la matière étaient souvent encore gérés au cas par cas, en vertu des actuelles lois financières : « La notion de valeur mobilière y est essentielle. Elle ne s'applique pas pour les jetons de paiement et d'utilité, au contraire généralement de ceux d'investissement ». Le risque de blanchiment d'argent est aussi à prendre en compte.

Le directeur de la Fongit Antonio Gambardella a l'avantage d'avoir vu passer dans son incubateur de Plan-les-Ouates quelques start-up spécialisées. De par leur concept innovant, les ICO ont dû s'adapter à l'écosystème existant. « En théorie, il n'y a pas d'obstacle à émettre des jetons numériques, a-t-il fait comprendre. Mais comme la plupart des démarches nécessitent un soutien bancaire, ce sont les règles contraignantes de la FINMA qui s'appliquent. Un certain nombre de documents sont requis pour créer des plateformes de monnaie virtuelle, dont le prospectus d'entrée en bourse sur un marché réglementé. « Mon conseil serait de ne pas faire d'économie sur les frais d'avocats, car la compliance est primordiale. Il faut aussi bien connaître les législations des marchés étrangers ». De rares institutions financières, dont Swissquote, ont fait le pas. Mais en tant qu'acteurs reconnus, les banques privées ont encore un énorme potentiel à jouer sur de telles activités. « 2019 sera à coup sûr l'année du security token », a conclu Antonio Gambardella. ■

ENQUÊTE CONJONCTURELLE

À la recherche de collaborateurs qualifiés

À l'occasion de la dernière Enquête conjoncturelle d'automne, la CCIG a voulu savoir si ses membres connaissent des difficultés à recruter.



Un quart des entreprises répondantes disent éprouver des difficultés à recruter; dans l'industrie, elles sont même une sur trois (32 %) dans ce cas.

Priorité à la qualification

Sans surprise, la main-d'œuvre qualifiée arrive largement en tête (54%) des postes concernés.* Elle est suivie des cadres intermédiaires (27%) et des cadres supérieurs (10%). À nouveau, la situation dans l'industrie est quelque peu différente, puisque main-d'œuvre

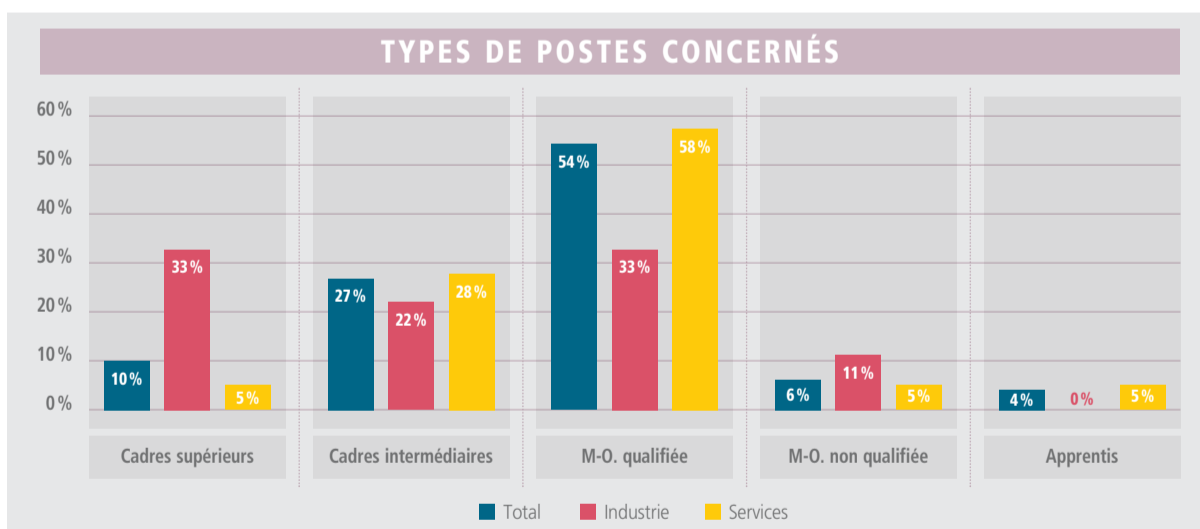
qualifiée et cadres supérieurs sont à égalité (33 %).

Miser sur l'orientation professionnelle

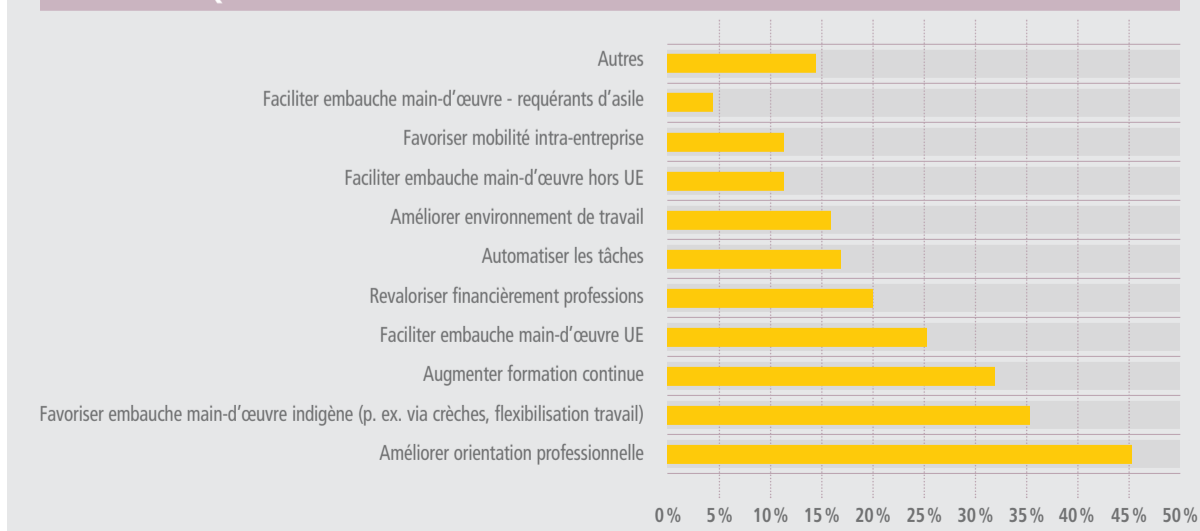
Pour remédier à cette situation, les répondants citent en premier lieu l'amélioration de l'orientation professionnelle (pour 45 % d'entre eux), puis l'embauche de main-d'œuvre indigène, favorisée par des mesures telles que crèches ou flexibilité du temps de travail (pour 35 % des entreprises), l'augmentation de la formation conti-

nue (32 %), la facilitation de l'embauche de ressortissants provenant de l'Union européenne (mesure qui arrive en deuxième position pour les entreprises comptant plus de 100 collaborateurs) et, en cinquième position, la revalorisation économique de certaines professions.

Les répondants issus de l'industrie, pour leur part, appellent de leurs vœux la facilitation de l'embauche de ressortissants provenant tant de l'UE que hors de celle-ci. ■



QUELLES MESURES POUR AMÉLIORER LA SITUATION ?



* Voir aussi l'article « Recherche main-d'œuvre qualifiée désespérément ! » dans le CCIGinfo n°9, octobre 2018

MARCHÉ DU TRAVAIL

Un accompagnateur de talents féminins



Les cours de *découvrir* sont autant basés sur les langues que le coaching ou le mentoring.

L'association genevoise *découvrir* mène depuis onze ans une action locale pour l'intégration professionnelle de femmes qualifiées d'origine étrangère.

C'est une des résolutions que l'association genevoise a déjà prises pour 2019: elle va changer son slogan de « migrantes qualifiées » à « talents d'ailleurs ». Une terminologie positive destinée à améliorer l'image de ces femmes étrangères qualifiées ainsi que le contact avec les entreprises locales.

Expatriées accompagnant leur conjoint, réfugiées, regroupement familial: quelles que soient les raisons de leur établissement à Genève, beaucoup de ces femmes ont un bagage professionnel important, mais pas d'expérience de travail en Suisse.

découvrir a pour but avant tout d'éviter un gaspillage de compétences en favorisant leur intégration professionnelle et sociale. Souvent, le manque d'informations, de réseau local et de maîtrise du français les isole et rend leur intégration difficile. Parfois, c'est la non-validation de leurs diplômes et la non-reconnaissance de leur expérience qui les excluent du marché du travail. Autant de facteurs qui peuvent affecter leur confiance en elles. De plus, elles n'ont droit à aucune prestation sociale, et le temps joue contre elles. « De fait, soit elles restent à la maison, soit elles exercent des activités non qualifiées. Au mieux, elles créent une activité indépendante », relève leur chargée de communication Sarah Gamblin.

Une panoplie d'outils d'aide

Comment est apparue *découvrir*? Elle a été créée en 2007 par Rocio Restrepo, femme d'origine colombienne qui a vécu ce parcours du combattant et édité en 2009 le « Guide pratique pour les femmes migrantes en recherche d'emploi ».

découvrir délivre des prestations personnalisées tantôt gratuites, tantôt payantes, pour permettre de trouver une activité correspondant à son niveau et à son domaine de compétences. Cela passe par des cours de français, des formations, du coaching, du mentoring, l'adaptation du dossier de candidature aux normes suisses ou la création d'un profil LinkedIn performant. Il y a tout de même quelques préalables pour bénéficier de ces prestations: posséder un permis de travail, une formation de type universitaire et une expérience professionnelle à l'étranger.

En 2019, dans l'optique de la Responsabilité Sociale des Entreprises (RSE), l'accent sera mis sur la sensibilisation des employeurs, qui se plaignent souvent d'un manque de main-d'œuvre qualifiée sur le marché local. L'idée est de cibler des secteurs-clés, tels que l'informatique, la comptabilité et la finance. « Le problème est double, explique la chargée de projets France Laurent. D'un côté, les préjugés persistent chez certains employeurs; de l'autre, les candidates sont freinées dans leur élan en raison de nombreux obstacles. Dès lors, le contact ne se fait pas! » ■

Une association à découvrir!

découvrir compte 15 collaborateurs à son siège genevois; deux antennes vaudoises (à Lausanne et à Pully) et une à Neuchâtel complètent le dispositif. L'association a aidé l'an dernier près de 700 femmes qualifiées issues de plus de 150 nationalités et représentant tout autant de métiers. Elle travaille autant avec les fondations ou fédérations, les cabinets de placement, les communes, l'Université que les services d'Etat (OCE, ORP, OFPC).

■ POUR EN SAVOIR PLUS: www.associationdecouvrir.ch

AGENDA

Dix nouvelles occasions de réseauter !

En raison de la forte demande, la CCIG a décidé de lancer un nouvel événement de réseautage, le « 17h 30 de la Chambre ». Ce sont là dix événements qui viendront s'ajouter aux « 7h 30 de la Chambre » destinés aux lève-tôt.



En voici les dates :

Le 7h 30 de la Chambre

Jeudi 17 janvier
Jeudi 14 février
Jeudi 14 mars
Jeudi 11 avril
Jeudi 16 mai
Jeudi 20 juin
Jeudi 12 septembre
Jeudi 17 octobre
Jeudi 14 novembre
Jeudi 5 décembre

Le 17h 30 de la Chambre

Mardi 29 janvier
Mardi 26 février
Mardi 26 mars
Mardi 30 avril
Mardi 28 mai
Mardi 2 juillet
Mardi 24 septembre
Mardi 29 octobre
Mardi 26 novembre
Mardi 17 décembre

Les programmes et inscriptions : <https://agenda.ccig.ch/agenda>.



7h 30 du 17 janvier 2019

17h 30 du 29 janvier 2019



L'innovation, c'est ici et maintenant !

Voir descriptif en page 3

Lundi 21 janvier 2019 de 8h30 à 17h
Palexpo, Genève

Geneva Annual Blockchain Congress – From lab to market



Mardi 29 janvier 2019 de 8h à 14h
Campus Biotech, Genève

Horizon 2019 : quel sera le cap de l'économie suisse et internationale en 2019 ?



Jeudi 7 février 2019 de 10h à 17h
SwissTech Convention Center, Lausanne

Forward 2019 – S'organiser pour innover à l'heure de la digitalisation



Les membres de la CCIG bénéficient d'un tarif **préférentiel**. Voir les détails pour chaque événement sur le site <https://agenda.ccig.ch/agenda> ou via les trois codes QR ci-dessus.

FORMATION RÉSERVÉE AUX MEMBRES

Jeudi 7 mars 2019 de 8h à 10h - CCIG, bd du Théâtre 4, Genève

Le réseautage productif : comment rencontrer l'autre

Pour profiter efficacement des rencontres faites lors des manifestations, mieux vaut disposer de quelques outils et avoir l'attitude du réseuteur.

Au travers d'exercices pratiques, cet atelier permet d'apprendre à approcher des contacts, nouveaux ou connus, de manière à construire et maintenir des relations d'échange et d'entraide mutuels.

PROGRAMME ET INSCRIPTIONS : <https://agenda.ccig.ch/agenda>

IMPRESSUM

CCIGinfo

Bulletin d'information de la CCIG.
Paraît 11 fois par an, 3800 exemplaires

Responsable d'édition :
Alexandra Rys

Rédaction :
Karin Byland, Fabienne Delachaux,
Nicolas Grangier, Amanda Müller,
Marie-Louise Possa, Alexandra Rys

Publicité :
HP media SA, tél. 022 786 70 00

Conception : ROSS graphic design

Impression : Atar Roto Presse SA, Satigny

Informations :
publications@ccig.ch



4, boulevard du Théâtre - 1204 Genève

Adresse postale
Case postale 5039 - 1211 Genève 11
Tél. 022 819 91 11 - Fax 022 819 91 00



PLATINE



OR



ARGENT



BRONZE



Partenaire de votre réussite

Formations en Management,
Ressources Humaines et
Transformation Digitale



crpm.ch
info@crpm.ch
Avenue Agassiz 5
1003 Lausanne
021 341 31 50

